

Les formes de placement alternatives constituent-elles une issue dans le contexte actuel marqué par de faibles taux d'intérêt?

Dossier | Avril 2016

D'un point de vue mathématique, gérer à titre fiduciaire la fortune d'une institution de prévoyance n'a rien de très compliqué en somme. Il s'agit d'atteindre sur le long terme au minimum le rendement théorique requis. Ce rendement théorique est défini comme l'objectif de rendement permettant de couvrir la rémunération de l'avoire de vieillesse des assurés actifs, la rémunération des capitaux de couverture des rentes, la constitution de provisions et les frais administratifs. Par conséquent, si le rendement théorique est précisément atteint, le taux de couverture d'une institution de prévoyance demeure toujours le même.

Les formes de placement alternatives présentent l'avantage de réduire les risques inhérents aux placements.

Dans le contexte actuel cependant, remplir cette tâche est-il réellement aussi simple qu'il y paraît? Les rendements escomptés des catégories de placement classiques, comme les obligations et les actions, connaissent en effet un recul accusé en raison du niveau d'intérêt extrêmement faible et de la valorisation

élevée de nombreuses entreprises. Investir dans des formes de placement alternatives peut donc présenter des avantages dans les circonstances actuelles. La recherche de rendements ajustés aux risques et de placements ne présentant pas une évolution similaire à celle des catégories habituelles (décorrélation) ramène inévitablement à ce type d'investissements. Nous vous présentons ci-après quelques-unes de ces formes de placement, sur lesquelles la Previs mise également, ainsi que les avantages qu'elles procurent dans le contexte d'une stratégie de placement globale.

Microfinance

Les investissements réalisés dans le domaine de la microfinance permettent aux personnes qui ne disposent d'aucun accès au secteur financier, ou qui n'ont qu'un accès limité, de s'investir dans la libre entreprise et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie. Ces personnes peuvent bénéficier de crédits afin d'élaborer ou de développer leur propre activité, sachant que le montant de tels crédits dépasse rarement quelques centaines de dollars et que les emprunteurs sont en grande majorité des femmes. Les crédits sont principalement mis à la disposition des emprunteurs par l'intermédiaire d'institutions de microfinance, elles-mêmes financées par un fond de microfinance notamment. Le capital du fond de microfinancement est mis à

disposition par des investisseurs institutionnels comme la Previs, par exemple. En raison du nombre de crédits octroyés et de leur répartition géographique, les taux de pertes attachés à ces microcrédits sont extrêmement faibles. En fin de compte, ceci explique également pourquoi les investisseurs des fonds de microfinancement n'ont, pour ainsi dire, jamais accusé de rendements mensuels négatifs au cours de la dernière décennie (même pendant la crise financière). De tels investissements permettent donc de réduire nettement les risques inhérents à une stratégie de placement globale et peuvent apporter une plus-value remarquable indépendamment de leur rendement. A ce jour, la prévis a investi près de CHF 35 millions dans ce type de placement.

Infrastructures

Les infrastructures constituent la colonne vertébrale d'une économie moderne. Elles sont divisées en infrastructures économiques (énergie et approvisionnement, transports, communication) et en infrastructures sociales (établissements comme les hôpitaux et les écoles). Les placements en infrastructures ont notamment pour avantage de générer des flux de trésorerie à long terme stables et élevés, souvent protégés des effets inflationnistes. Les infrastructures se distinguent par ailleurs par une durée de vie très longue, ce qui est idéal pour les

investisseurs orientés vers la pérennisation comme les institutions de prévoyance. Elles affichent de plus une indépendance vis-à-vis des autres catégories de placement dans la mesure où leur création de valeur n'est généralement pas influencée par les conditions cadres économiques. Les investissements infrastructurels privés ne sont pas encore très répandus en Suisse, raison pour laquelle il apparaît sensé d'investir dans des infrastructures globales. Des parcs éoliens ou solaires, des ports ou des autoroutes entières peuvent ainsi être cofinancés.

Les infrastructures se distinguent par une durée de vie très longue.

L'exploitation de telles installations ne relevant pas du cœur de métier des institutions de prévoyance, ces investissements s'effectuent généralement par l'intermédiaire d'un fonds dédié. Eu égard à la situation financière tendue de nombreux pays, les investissements structurels financés par des investisseurs institutionnels privés devraient à l'avenir connaître une progression encore plus nette. En raison des caractéristiques évoquées, la Previs a déjà investi près de CHF 45 millions dans ce secteur, sachant que ce volume est appelé à augmenter au cours des prochaines années.

Cat bonds

Ces placements, appelés également obligations catastrophe, consistent à faire réassurer des contrats d'assurance, principalement en ce qui concerne les risques de tempêtes et de tremblements de terre. Des inves-

tisseurs institutionnels comme la Previs assument alors le rôle de «réassureurs des réassureurs». Le transfert des risques est garanti par le versement d'une prime d'assurance attractive. Cette pratique revêt des avantages économiques significatifs étant donné que le capital supplémentaire dont disposent les investisseurs permet à un nombre plus important de personnes de s'assurer contre les risques mentionnés. Pour les investisseurs, de tels placements sont avantageux à plus d'un titre: d'une part, les primes d'assurance sont intéressantes et, d'autre part, les risques liés à ce genre de contrats d'assurance sont indépendants des cycles économiques. En conséquence, l'institution de prévoyance voit sa fortune globale mieux résister aux fluctuations économiques et ses risques généraux diminuer à la faveur d'une meilleure diversification des fonds administrés. La Previs a donc investi près de CHF 40 millions dans cette catégorie de placement.

Private equity

En termes de risques, les groupes de placement précédemment décrits sont nettement moins aléatoires que le capital-investissement. Comme leur nom anglais l'indique, il s'agit d'investir dans des entreprises privées qui ne sont pas cotées en Bourse. Il peut s'agir, par exemple, de jeunes entreprises (start-up), d'entreprises familiales ou encore d'entreprises détenues à titre privé et qui ne nécessitent pas de brosse publiquement un tableau détaillé de leur évolution. Dans le cas des investissements dans le private equity, des investisseurs institutionnels mettent généralement des capitaux propres à disposition pendant une période définie. Dans la mesure où les entreprises concernées ne sont pas négoc-

ciées en Bourse et où il n'y a pas de cours quotidiens, les actionnaires n'exercent pas de pression pour que la valeur des actions grimpe tous les jours. Les investisseurs procédant à ce type de capital-investissement visent au contraire à réaliser une plus-value sur le long terme et laissent suffisamment de temps aux gestionnaires de l'entreprise pour y parvenir. Les investissements dans le secteur du private equity s'effectuent généralement par le biais de fonds de placement fermés, qui ne mobilisent qu'un capital déterminé et l'investissent ensuite sur une dizaine d'années. Une prime dite d'illiquidité compense l'immobilisation de ces placements et dédommage l'investisseur du fait qu'il ne puisse pas disposer du capital investi avant la date d'échéance. La Previs travaille actuellement à la mise en place de tels investissements. Des engagements financiers de plus de CHF 20 millions ont d'ores et déjà été pris et d'autres devraient leur succéder au cours des prochaines années.

En recourant aux quatre formes de placement alternatives présentées, les institutions de prévoyance comme la Previs peuvent réduire les risques liés au volume total de leur fortune grâce à une meilleure diversification. Les promesses de rendement sont certes intéressantes, mais elles ne sont pas non plus assurées. Dès lors, aucune garantie ne peut être donnée que les investissements alternatifs permettront d'atteindre le rendement théorique. Or pour Previs Prévoyance, ces investissements présentent avant tout l'avantage de réduire les risques inhérents aux placements, ce qui apparaît tout à fait légitime dans le contexte actuel entaché d'incertitude.



member
ethos

Previs Prévoyance

Seftigenstrasse 362 | Case postale 250 | CH-3084 Wabern bei Bern
T 031 960 11 11 | F 031 960 11 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence